

## **PROCES-VERBAL**

### **De la délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 14 janvier 2008**

(Reçu en SP de Sélestat le )

Sous la présidence de **M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**

Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, LOOS Geneviève, WUNSCH Pascale, ZUMSTEEG Marie-Claude et MM. SIMLER Henri, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe, LAUFFENBURGER Mathieu et KEUSCH Jean-Jacques**

Absents excusés : ../..

Secrétaire de séance : **M. LAUFFENBURGER Mathieu**

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2007**

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 10/12/2007.

#### **2. Lotissement NACHTWEID**

##### **a) Modification du prix du terrain**

Par délibération en date du 10/03/2007, le Conseil Municipal a fixé le prix du terrain dans le lotissement NACHTWEID à 7 500 € T.T.C., honoraires de notaire en sus.

Suite à un avenant au marché de 42 697,20 € T.T.C., adopté par délibération du 24/09/2007, et à la prise en charge financière par la commune du contrôle d'étanchéité (10 000 € T.T.C. déduction faite de la subvention), réalisé sur les constructions à la fin des travaux, M. le Maire propose de modifier le prix du terrain et de fixer ce dernier à **8 200 € T.T.C l'are, frais de notaire en sus.**

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

##### **b) Vente d'un terrain**

Le Conseil Municipal,

Vu l'autorisation de lotir en date du 30 janvier 2006,

Vu la délibération en date du 14/01/2008, ci-dessus, fixant le prix de l'are à 8 200 € T.T.C. (frais de notaire en sus)

Vu l'arrêté en date du 14/01/2008 autorisant la vente des lots avant l'exécution des travaux de finitions,

Vu l'intention déclarée par l'acheteur,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** à la cession suivante :

- **Lot n° 9** (section 6 n° .../93) d'une contenance **de 6 ares 90** à Monsieur **METZ Stéphane** – domiciliée à 67600 MUTTERSCHOLTZ - au prix de 8 200 € T.T.C. l'are soit **56 580 € T.T.C.**, frais de notaire en sus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint (en cas d'absence de M. le Maire) à signer les contrats d'achat à passer devant Maître GENY, Notaire à la Résidence de SUNDHOUSE.

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **3. EARL BEYER BRAUN**

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de l'EARL BEYER BRAUN, lors de la vente aux enchères publique des bâtiments et terrains, la SAFER a acquis ces biens.

Conformément à l'avis affiché en mairie, la commune a fait connaître sa candidature au rachat des terrains et bâtiments concernés. M. le Maire donne lecture du courrier adressé à la SAFER au nom de la commune. Il semble que plusieurs personnes aient fait connaître leur souhait d'acquérir toute ou partie de cette propriété.

M. le Maire rappelle l'intérêt de M. SCHWOEHRER Lucien pour une partie des terrains et les négociations entreprises avec ce dernier. M. SCHWOEHRER avait soumis deux demandes afin de parvenir à un accord. Concernant celle de viabiliser son terrain sis lieudit Burckelbreit, la commune ne peut y répondre favorablement pour le moment. Un échange de terrain a été proposé pour rapprocher le terrain de M. SCHWOEHRER des constructions et réseaux existants. L'intéressé n'a pas encore donné suite à cette proposition.

L'avis de l'ensemble du Conseil Municipal est sollicité sur ce projet. Le Conseil Municipal, après délibération,

- **SOUHAITE** que la commune continue les démarches pour acquérir les propriétés de l'EARL BEYER BRAUN.

#### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **4. Virement de crédit n° 01**

M. le Maire précise qu'il manque des crédits budgétaires au chapitre 23 du budget ,pour la prise en compte du transfert en investissement des travaux en régie, mandatés en fonctionnement, concernant le local de rangement associatif. Pour permettre cette opération, il y a lieu de procéder au virement de crédit suivant :

c/ 2138 - 1 200 €

c/ 2313 + 1 200 €

#### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **5. Heures complémentaires Mmes SCHMITT et WESCHLER**

Depuis le 19 septembre 2007, Mme SIMLER Nicole, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, est en arrêt maladie. M. le Maire rappelle que pour pallier à cette absence, Mmes SCHMITT Michèle et WESCHLER Christine assurent le nettoyage du bâtiment mairie école. En séance du 05/11/2007, le Conseil Municipal a autorisé le paiement des heures complémentaires effectuées par ces deux agents, et ce jusqu'au 31/12/2007. L'absence de Mme SIMLER Nicole s'étant encore prolongée, les deux agents ont accepté de continuer ce remplacement. M. le Maire propose :

- de continuer à payer les heures complémentaires conformément au décompte de chacun des agents.
- d'autoriser le paiement des heures complémentaires pour ces agents jusqu'au 31/03/2008, sous réserve de la prolongation de l'arrêt maladie de Mme SIMLER Nicole et sur présentation d'un décompte d'heure par chacune d'elle.

M. le Maire précise que ces heures seront rémunérées selon la législation en vigueur au moment où elles ont été effectuées.

#### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **6. Débat d'orientation budgétaire**

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2008, M. le maire souhaite faire un tour d'horizon rapide des projets en cours et qui se prolongeront sur 2008 et sur ceux à envisager pour l'année à venir.

##### PROJET EN COURS :

- **Lotissement** : travaux en cours de réalisation. La vente des terrains devrait intervenir au cours du 1er trimestre 2008.
- Paiement des dernières factures du **local de rangement associatif**

##### PROJETS ENVISAGES :

- **Acquisition propriétés EARL BEYER BRAUN** : l'achat de ces parcelles et bâtiments nécessitera leur utilisation et leur rentabilisation à plus ou moins courts termes.

La réalisation du projet ci-dessus n'est pas certaine. Ainsi dans le cas positif, les projets suivants pourraient être limités ou reportés aux années suivantes:

- Etude et aménagement de la **Rue de l'École**
- Etude et rénovation de la façade de **l'Eglise** avec éventuellement réaménagement du **cimetière**
- Construction d'un nouvel **abri bus**
- Etude pour mise en place d'un **bloc toilette** au niveau du terrain de sport

- Amélioration du réseau **d'éclairage public**

Certaines de ces opérations pourraient être subventionnées et réalisées en régie. Les prévisions budgétaires seront faites autour de l'acquisition éventuelle des terrains et bâtiments de l'EARL BEYER BRAUN.

La commission de finances se réunira pour étudier le budget le mercredi 06 février à 19h30. La séance budgétaire aura lieu le samedi 23 février 2008.

## **7. Motion de soutien au maintien du Conseil de Prud'hommes de Sélestat**

Par courrier en date du 20 décembre 2007, M. Marcel BAUER, Maire de Sélestat, a sollicité le soutien des communes situées dans le ressort du conseil de Prud'hommes de Sélestat. En effet, dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, ce dernier est appelé à disparaître. M. BAUER demande donc aux communes de soutenir la ville de Sélestat dans ce combat.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DONNE** son soutien à la Ville de Sélestat
- **S'OPPOSE** à la suppression du conseil de Prud'hommes de Sélestat
- **DEMANDE** au Ministère de la Justice de reconsidérer sa position dans un souci de cohérence territoriale et d'efficacité de la justice.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## **8. Divers et informations**

### a) Fête des personnes âgées

M. le Maire souhaite recueillir l'avis de l'ensemble du Conseil Municipal concernant la fête des personnes âgées et en particulier l'animation proposée. De manière générale les remarques sont positives. Pour permettre aux aînés de participer plus activement, un carnet de chants sera réalisé et proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 22 heures 45

***Copie certifiée conforme au registre des délibérations.  
Boesenbiesen, le 9 avril 2008  
Le Maire :***